

**Catégorie : C**

**Cadre d'emploi : Adjoint technique**

**Fonction : Agent-e de surveillance des passages piétons**

**Contrat temporaire horaire**

**Référence : CCVG.20.ASPP**

**Date limite d'envoi des candidatures : 18 octobre 2020**

### **Missions du poste**

Assurer (quatre fois par jour d'école) la traversée des enfants en toute sécurité, en tenant compte des particularités suivantes :

- » La dangerosité du passage: le tram circulant Rue Abbé Grégoire ainsi que la circulation automobile particulièrement dense Rue Anthoard ;
- » Absence de feux tricolores à ce carrefour ;
- » La traversée des enfants dans le passage protégé est à réguler d'autorité (respect du Code de la Route).

### **Profil**

- » Vous faites preuve d'une grande ponctualité et d'une bonne présentation
- » Vous supportez les intempéries et les conditions de travail en extérieur
- » Vous respectez le port des signes distinctifs indispensables (gilet jaune ou veste d'hiver prévue, panneau indicateur « STOP » tenu en main)
- » Vous avez une très bonne connaissance de la gestuelle réglementaire inhérente au Code de la Route ou vous êtes en mesure de l'intégrer rapidement
- » Vous êtes observateur-trice et réactif-ve au danger de la route
- » Vous disposez de réelles qualités relationnelles : gestion des conflits avec d'éventuels automobilistes, contact avec les élèves, les parents et le personnel de l'établissement scolaire
- » Vous faites preuve d'autorité et de sang froid
- » Vous avez le sens du service public

### **Conditions de travail**

Lieu d'exercice : Ecole Anthoard – Angle Rue Abbé Grégoire/ Rue Anthoard

Horaires : Horaires des entrées/sorties d'école : quatre vacations d'une heure (4h/lundi, mardi, jeudi, vendredi + 2h/mercredi = 18h/semaine) durant les périodes scolaires

Contraintes physiques : station debout, aptitude à travailler en extérieur quelles que soient les conditions météorologiques

Obligations vestimentaires : port du gilet jaune, veste d'hiver